

**Communauté de communes Terres de Perche**  
**Compte rendu du Conseil de Communauté**  
**Séance du 23 janvier 2017**

—

L'an deux mil dix-sept, le lundi vingt-trois janvier les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de La Loupe, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD

Date de convocation : 17 janvier 2017

Secrétaire de séance : Eric LEGROS

Etaient présents et représentés :

M. IGIER Jean-Louis, M. BOISSEAU Christian, M. LEGROS Eric, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. VAUDRON Francis, M. ROUSSEAU Jean, M. HOURY Daniel, Mme PISTRE Brigitte, M. TUFFIER Daniel, Mme HUILLERY Denise, M. GUERIN Yves, M. GERARD Eric, Mme VARENNE Josette, M. THOMAS Michel, Mme BRANDELON Sylvia, M. JEROME Bruno, Mme BOUIX ECHIVARD Séverine, M. ROUSSEAU Jean-Claude, M. FLAUNET Jacques, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, Mme CHEVALIER Marylène, M. FEZARD Francis, M. POULAIN Michel, M. LAMIRAULT Luc, M. BARRAL Christophe, M. VILLEDIEU Christian, M. LEBRUN Claude, M. CERCEAU Jean-Michel, M. PROVOT Victor, M. MIGER Laurent, M. COUTANT Patrick.

Etaient excusés : M. MALBET Michel, M. BONISSOL Charles

Assistaient également : M. MENUGE Philippe, M. BOURGEOIS Serge, Mme MALHERBE Martine, M. DETAIL Michel, M. TRAN Roger, M. DELANGLE Bruno, Mme DUEZ Estelle

**L'ordre du jour est le suivant :**

- 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 9 janvier 2017
- 2- Composition et organisation des commissions et groupes de travail
- 3- Délégations au Président
- 4- Désignation de représentants dans les structures extérieures
- 5- Fixation du montant des indemnités des régisseurs
- 6- Demandes de financement pour les projets d'investissements 2017
- 7- Mise en œuvre de la dématérialisation des documents soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire
- 8- Adhésion au Centre National d'Action Sociale
- 9- Questions diverses

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JANVIER 2017**

---

M. Guerin demande que soit précisé dans le procès-verbal que les représentants de la CDC Terres de Perche ne sont pas « désignés » mais « élus ».

Le Conseil communautaire approuve le procès-verbal du 9 janvier 2017 à l'unanimité.

## **2. COMPOSITION ET ORGANISATION DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL**

Chaque binôme VP/Délégué présente au Conseil son projet d'organisation des instances de travail. Ces présentations conduisent à la composition des commissions et groupes de travail suivants :

### **Commission « aménagement, urbanisme »**

Le binôme propose qu'une Commission « urbanisme » soit créée pour piloter l'élaboration des PLUI.

Composition de la commission : Les 24 Maires.

D'autres personnes qui le souhaitent pourront être associées au travail de cette commission en fonction des thèmes abordés.

Les premiers travaux pourront être conduits ainsi :

- Une réunion de lancement sur la compétence et les attentes institutionnelles, les attentes des communes et celles du territoire en accord avec l'élaboration du SCOT porté par le PETR. Le rappel des engagements de chacune des CDC issues de la fusion à savoir :
  - Réalisation d'un PLUI à l'échelon de chaque ancienne communauté de communes en fonction des engagements pris dans chacune des CDC initiales.
  - Inventaire des documents d'urbanisme actuels de chaque commune avec précision sur le service instructeur actuel des Permis de Construire et Déclarations d'Urbanisme.
  - Début de l'élaboration d'un cahier des charges pour chaque PLUI en s'appuyant sur les données déjà disponibles au PETR.
  - Proposition de solliciter le PNRP pour l'inventaire et le suivi des zones Natura 2000.
- Rencontre dans chaque commune pour appréhender les enjeux et attentes du territoire communal.
- Finalisation du cahier des charges à soumettre dans le cadre de la consultation ou de l'appel d'Offres.
- Lancement de l'appel d'Offres
- Travail avec mise en place de commissions régulières au fur et à mesure de l'avancement de processus d'élaboration des PLUI.
- Réunions communes pour confrontation des avancées et des problèmes rencontrés.

### **Commission « finances, RH, mutualisations, administration »**

Il est proposé que les travaux s'organisent de la manière suivante :

1. Un groupe expert restreint chargé d'assurer la préparation et le suivi fréquent des documents budgétaires et financiers des questions de ressources humaines, de l'équité et de la transparence des mutualisations et interactions communes/CdC.  
Ce groupe sera constitué du Président, du binôme VP/Délégué, d'un nombre complémentaire restreint de membres élus (2-3) et d'agents CdC. Il se réunira 2 fois par mois dans les périodes denses (préparation budgétaire), 1 fois par mois à repréciser le reste de l'année.

**Composition du groupe expert :** Eric Gérard, Marylène Chevalier, René Rousselle, Michel Thomas, Philippe Menuge, Denise Huillery, Odile Habert.

2. La Commission des Finances / Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Il est proposé de créer une commission unique pour ces deux instances dont la composition serait la suivante :
  - a. Le Président

- b. Les membres du groupe expert restreint
- c. Les Maires de toutes les communes

Cette commission pourra se réunir de l'ordre de 3-4 fois par an. Une 1<sup>ère</sup> réunion est programmée le 9 février à 18h30.

Commission « voirie – eau – environnement - assainissement »

Il est proposé par le binôme :

- La création d'une commission globale composée d'un représentant par commune (possibilité d'aller au-delà si plusieurs élus d'une même commune sont intéressés). 4/5 réunions par an.
- La désignation d'un référent élu spécifique par commune pour la voirie (qui pourra être le même que celui désigné dans la commission globale). 2 réunions par an.

Commission « développement et animation du territoire »

Il est proposé que les travaux s'organisent de la manière suivante :

1. Un COmité de Développement et d'Animation du Territoire (CODAT).  
Ce groupe sera constitué du Président, des 4 élus VP/Délégué et d'agents CdC en charge des questions de développement, économie, tourisme, emploi et MSAP. Il se réunira 1 fois par mois. Il sera chargé d'assurer le pilotage, le suivi et la coordination de l'ensemble des projets et actions menés dans la thématique.
2. Le CODAT s'appuiera sur une **commission d'élus** commune à l'ensemble de ces questions. Cette commission sera composée **d'un ou plusieurs élus** par commune selon sensibilité et disponibilité.
3. Parmi cette commission d'élus, plusieurs groupes de travail restreints (4-5) pilotés par un membre du CODAT seront constitués par **projet** ou **thématique** particulière. exemples de projets pré-identifiés :
  - a. Economie : bureau/local de télétravail accessible 7/7 24/24 à La Loupe ; accompagnement du développement d'entreprises, dynamisation commerciale et travail sur les locaux commerciaux.
  - b. Tourisme / culture : accompagnement d'un projet d'hébergement touristique haut de gamme à Thiron ; Création d'un Escape Game ; Balisage et Promotion des chemins de randonnée...

Commission « Sports et services à la population »

Ce binôme en charge du suivi des équipements sportifs, de la politique enfance jeunesse (crèche, ram, alsh...), des maisons de santé, du transport propose de créer une commission globale composée d'un ou plusieurs élus par commune.

Parmi cette commission globale plusieurs groupes de travail plus restreints pourront être créés selon compétences et sensibilités sur les thèmes variés (travaux pour les équipements, question de santé, éducation/enfance/jeunesse...).

Commission « aménagement, urbanisme »

Composition de la commission : Les 24 Maires.

D'autres personnes qui le souhaitent pourront être associées au travail de cette commission en fonction des thèmes abordés.

Commission « finances, RH, mutualisations, administration »

Un groupe expert restreint chargé d'assurer la préparation et le suivi fréquent des documents budgétaires et financiers, des questions de ressources humaines, de l'équité et de la transparence des mutualisations et interactions communes/CdC.

Composition du groupe expert : Eric Gérard, Marylène Chevalier, René Rousselle, Michel Thomas, Philippe Menuge, Denise Huillery, Odile Habert.

Commission « voirie – eau – environnement - assainissement »

La création d'une commission globale composée d'un représentant par commune (possibilité d'aller au-delà si plusieurs élus d'une même commune sont intéressés).

La désignation d'un référent élu spécifique par commune pour la voirie (qui pourra être le même que celui désigné dans la commission globale).

Commission « développement et animation du territoire »

Un Comité de Développement et d'Animation du Territoire (CODAT).

Ce groupe sera constitué du Président, des 4 élus VP/Délégué et d'agents CdC en charge des questions de développement, économie, tourisme, emploi et MSAP

Le CODAT s'appuiera sur une commission d'élus commune à l'ensemble de ces questions. Cette commission sera composée d'un ou plusieurs élus par commune selon sensibilité et disponibilité.

Parmi cette commission d'élus, plusieurs groupes de travail restreints (4-5) pilotés par un membre du CODAT seront constitués par projet ou thématique particulière.

Commission « Sports et services à la population »

La création d'une commission globale composée d'un représentant par commune (possibilité d'aller au-delà si plusieurs élus d'une même commune sont intéressés) en charge du suivi des équipements sportifs, de la politique enfance jeunesse (crèche, ram, alsh...), des maisons de santé et du transport.

Parmi cette commission globale plusieurs groupes de travail plus restreints pourront être créés selon compétences et sensibilités sur les thèmes variés (travaux pour les équipements, question de santé, éducation/enfance/jeunesse...).

**Le Conseil communautaire valide l'organisation des commissions définie ci-dessus**

↳ Délibération n°26-17 (33 pour, 0 contre, 0 abstention)

**Commission des Finances**

La Commission des Finances est ainsi composée :

Commune	Nom	Prénom
Belhomert-Guéhouville	IGIER	Jean-Louis
Champrond-en-Gâtine	LEGROS	Eric
Chassant	RUEL	Yves
Combres	ROUSSELLE	René
Coudreceau	VAUDRON	Francis
Fontaine-Simon	ROUSSEAU	Jean
Frazé	PISTRE	Brigitte
Frétigny	TUFFIER	Daniel
Frétigny	MENUGE	Philippe
Haponvilliers	HUILLERY	Denise
La Croix-du-Perche	GUERIN	Yves
La Loupe	GERARD	Eric

La Loupe	THOMAS	Michel
Les Corvées-les-Yys	ROUSSEAU	Jean-Claude
Manou	FLAUNET	Jacques
Marolles-les-Buis	LECOMTE	Martial
Marolles-les-Buis	HABERT	Odile
Meaucé	BIZARD	Michel
Montireau	CHEVALIER	Marylène
Montlondon	FEZARD	Francis
Nonvilliers-Grandhoux	POULAIN	Claude
Saint-Denis d'Authou	LAMIRAULT	Luc
Saint-Eliph	BARRAL	Christophe
Saint-Maurice-Saint-Germain	BONISSOL	Charles
Saint-Victor-de-Buthon	CERCEAU	Jean-Michel
Thiron-Gardais	PROVOT	Victor
Vaupillon	COUTANT	Patrick

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré :**

- **approuve la composition de la Commission des Finances conformément à la présentation faite ci-dessus**

↳ Délibération n°27-17 (33 pour, 0 contre, 0 abstention)

**Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

La CLECT est ainsi composée :

Commune	Nom	Prénom
Belhomert-Guéhouville	IGIER	Jean-Louis
Champrond-en-Gâtine	LEGROS	Eric
Chassant	RUEL	Yves
Combres	ROUSSELLE	René
Coudreceau	VAUDRON	Francis
Fontaine-Simon	ROUSSEAU	Jean
Frazé	PISTRE	Brigitte
Frétigny	TUFFIER	Daniel
Frétigny	MENUGE	Philippe
Happonvilliers	HUILLERY	Denise
La Croix-du-Perche	GUERIN	Yves
La Loupe	GERARD	Eric
La Loupe	THOMAS	Michel
Les Corvées-les-Yys	ROUSSEAU	Jean-Claude
Manou	FLAUNET	Jacques
Marolles-les-Buis	LECOMTE	Martial
Marolles-les-Buis	HABERT	Odile
Meaucé	BIZARD	Michel
Montireau	CHEVALIER	Marylène
Montlondon	FEZARD	Francis
Nonvilliers-Grandhoux	POULAIN	Claude
Saint-Denis d'Authou	LAMIRAULT	Luc

Saint-Eliph	BARRAL	Christophe
Saint-Maurice-Saint-Germain	BONISSOL	Charles
Saint-Victor-de-Buthon	CERCEAU	Jean-Michel
Thiron-Gardais	PROVOT	Victor
Vaupillon	COUTANT	Patrick

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré :**

- **approuve la composition de la CLECT conformément à la présentation faite ci-dessus**

↳ Délibération n°28-17 (33 pour, 0 contre, 0 abstention)

Concernant les autres commissions, le Conseil communautaire établit leur composition de la façon suivante :

**Commission d'Appel d'Offres et Commission d'analyse des offres**

i) Conformément au L1411-5 du CGCT, La Commission d'Appel d'Offres de la CdC Terres de Perche doit être composée :

- du Président ou de son représentant
- de 5 membres titulaires élus par l'assemblée délibérante en son sein
- De 5 membres suppléants élus par l'assemblée délibérante en son sein

Les membres de la CAO sont élus par le Conseil communautaire selon le tableau suivant :

Eric GERARD, Président	
Titulaires	Suppléants
Mme Séverine BOUIX-ECHIVARD	M. Michel POULAIN
Mme Josette VARENNE	M. Daniel HOURY
M. Michel THOMAS	M. Yves GUERIN
M. Daniel TUFFIER	M. Jacques FLAUNET
M. Yves RUEL	M. Martial LECOMTE

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré :**

- **approuve la composition de la Commission d'Appel d'Offres conformément à la présentation faite ci-dessus**

↳ Délibération n°29-17 (33 pour, 0 contre, 0 abstention)

ii) Les dispositions du CGCT prévoient que seuls les marchés lancés en procédure formalisée dont le montant dépasse les seuils européens sont soumis à l'obligation d'attribution par la CAO. La CAO doit également émettre un avis pour tout projet d'avenant entraînant une augmentation supérieure à 5%.

Pour les autres marchés passés selon la procédure adaptée, il est proposé de composer une Commission d'analyse des offres chargée d'émettre un avis sur l'attribution des marchés et leurs avenants.

Eric GERARD, Président	
Mme Séverine BOUIX-ECHIVARD	M. Claude LEBRUN
Mme Josette VARENNE	M. Daniel HOURY
M. Michel THOMAS	M. Yves GUERIN
M. Daniel TUFFIER	M. Jacques FLAUNET
M. Yves RUEL	M. Martial LECOMTE
M. Michel POULAIN	

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré :**

- **approuve la création et la composition d'une Commission d'analyse des offres, conformément à la présentation faite ci-dessus, pour émettre un avis sur les attributions de marchés et avenants non soumis à la CAO.**

↳ Délibération n°30-17 (33 pour, 0 contre, 0 abstention)

### **3. DELEGATIONS AU PRESIDENT**

En complément de la délibération en date du 9 janvier 2017 donnant délégation au Président concernant les régies de recettes, il est proposé que les délégations faites au Président par le Conseil pour la durée de son mandat soient les suivantes (en référence à l'article L 5211-10 du CGCT) :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 25 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Fixer les tarifs de fréquentation des équipements et services communautaires, des animations, des visites et produits en vente, après avis des commissions concernées.
- Créer et supprimer les postes des agents non titulaires de remplacement, occasionnels, ou saisonniers et assurer leurs recrutements.
- Créer et supprimer des postes dans le cadre d'avancement de grade.
- Signer les baux, conventions de mise à disposition, autorisation d'occupation temporaire en respect des tarifs fixés par le Conseil, pour l'ensemble des biens de la CdC.
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de défendre la communauté de communes dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

**Le Conseil communautaire approuve ces délégations au Président pour la durée de son mandat.**

↳ Délibération n°31-17 (33 pour, 0 contre, 0 abstention)

#### 4. REPRESENTANTS DANS LES STRUCTURES EXTERIEURES

---

**Le Conseil communautaire élit des représentants dans les structures suivantes :**

	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
SMAFEL	M. Luc LAMIRAULT	M. Eric GERARD
ATD (spanc)	M. Martial LECOMTE	M. Jean-Michel CERCEAU
MILOS	Mme Josette VARENNE	M. Victor PROVOT
APPROLYS	M. Michel THOMAS	M. Bruno JEROME
SYNDICAT DU THIEULIN	M. Eric LEGROS	M. Jean-Michel CERCEAU
	M. Michel POULAIN	M. Eric GERARD
	M. Jean-Claude ROUSSEAU	M. René ROUSSELLE
SITECI	M. Jean-Claude ROUSSEAU	M. Michel THOMAS

↳ Délibération n°32-17 (33 pour, 0 contre, 0 abstention)

#### 5. FIXATION DU MONTANT DES INDEMNITES DES REGISSEURS

---

Lors de sa séance du 9 janvier 2017, le Conseil a délégué au Président la création et modification des régies de recettes. Il appartient cependant au Conseil de déterminer le montant des indemnités perçues par les régisseurs de recettes.

Il est proposé de fixer le montant de ces indemnités conformément aux montants plafonds fixés par arrêté ministériel du 28 mai 1993 :

<b>Montant moyen des recettes encaissées mensuellement</b>	<b>Indemnité annuelle régisseur</b>
Jusqu'à 1 220	110
De 1 221 à 3 000	110
De 3 001 à 4 600	120
De 4 601 à 7 600	140
De 7 601 à 12 200	160
De 12 201 à 18 000	200
De 18 001 à 38 000	320

**Le conseil communautaire approuve les montants des indemnités des régisseurs de recettes conformément au tableau ci-dessus.**

↳ Délibération n°33-17 (33 pour, 0 contre, 0 abstention)

#### 6. DEMANDES DE FINANCEMENT POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2017

---

##### 61. Création d'une structure multi-activités à La Loupe

Ce projet consiste en la construction d'un espace multi-activités sportives et de loisirs à La Loupe dans le complexe sportif, à proximité du terrain de tennis couvert.

Il s'agit de satisfaire les besoins en matière de garde d'enfants dans le cadre des accueils de loisirs et de résorber la saturation de l'actuel gymnase multisport intercommunal. Un espace dojo pour les sports de combats et des salles d'activités permettront aux associations du territoire d'exercer les sports de sol (gym, danse, yoga).

Plan de Financement global					
Dépenses	Montant HT		Fonds	Montant	%
Etudes préalables	10 000	CAF	Investissement CAF	343 732	20%
dont Géomètre	3 000	ETAT	DETR 2017	225 000	13%
dont Etude géotechnique	5 000	ETAT	FSIL 2016	247 500	14%
dont Diag divers	2 000	Région Centre Val de Loire	CRP 2016-2020	351 100	20%
<b>TRAVAUX</b>	<b>1 400 000</b>	Conseil Départemental	FDI	200 000	11%
Dont bâtiment	1 180 000	<b>Sous total</b>		<b>1 367 332</b>	<b>78%</b>
Dont Vrd - Espaces verts	220 000				
Aménagement	70 000	Autofinancement (emprunt)		388 853	22%
MOBILIER	60 000	<b>Sous total</b>		<b>388 853</b>	<b>22%</b>
Prestations intellectuelles					
Maîtrise d'œuvre	102 700				
Mandataire	84 485				
Contrôle technique	11 000				
Coord. SPS	5 500				
Coord. SSI	3 500				
Assurance Dommage ouvrage	9 000				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 756 185</b>			<b>1 756 185</b>	<b>100%</b>

Ce projet est mené par le biais d'une assistance à maîtrise d'ouvrage de la SAEDEL.

Les travaux devraient débuter en septembre 2017 et s'achever avant l'été 2018.

**Le Conseil communautaire approuve ce plan de financement, sollicite les financements publics correspondant de la CAF, de l'ETAT au titre de la DETR 2017, de la Région au titre du CRST et du Conseil départemental au titre du FDI.**

↳ Délibération n°34-17 (32 pour, 0 contre, 1 abstention)

Le Président précise que même si des options ont été présentées, l'enveloppe allouée au projet est fixe et que ce sont les résultats de l'appel d'offre qui permettront de retenir ou non ces options.

## 62. Réfection des sols et remplacement du système de chauffage du gymnase intercommunal de La Loupe

Par délibération en date du 20 juin 2016, le Conseil de la CdC des Portes du Perche avait sollicité une subvention au titre FDAIC à hauteur de 23 750 € correspondant à 30 % d'une dépense de 79 168,30 € pour la réfection des sols et le remplacement du chauffage du gymnase intercommunal de La Loupe.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Réfection sol – Devis JMS	60 000.00	Subvention FDAIC (79 168.80)	23 750.00	30
Remplacement chauffage	19 168.80	Subvention DETR (60 000)	12 000.00	20
		Subvention DETR (19 168.80)	9 584.00	50
		Subvention région (60 000)	17 400.00	29
		Autofinancement	16 434.80	21
<b>TOTAL</b>	<b>79 168.80</b>	<b>TOTAL</b>	<b>79 168.80</b>	<b>100</b>

Les travaux correspondant ont été réalisés en 2016 par la CdC des Portes du Perche.

***Le Conseil communautaire confirme la demande d'une subvention FDI 2017 auprès du Département à hauteur de 23 750 € pour le financement de ces travaux.***

↳ Délibération n°35-17 (33 pour, 0 contre, 0 abstention)

### **63. Programme de voirie 2017**

Lors de sa séance du 12 décembre 2016, le Conseil de la CdC des Portes du Perche a approuvé le programme de travaux voirie au titre de l'année 2017.

Pour rappel, ces travaux seront financés de la manière suivante :

- FDI : 30 %
- Participation des communes : 35 %
- Autofinancement CdC : 35 %

Le programme de travaux 2017 pour les communes de l'ex CdC du Perche thironnais et Frazé doit être déterminé.

Pour rappel, ces travaux sont financés de la manière suivante :

- FDI : 30 %
- Participation des communes : 70 %
- Autofinancement CdC : 0 %

Une voie a également été ajoutée ZAC de la Cerisaie à La Loupe (voir dernier point de l'ordre du jour).

Le programme global de travaux qui en résulte, pouvant faire l'objet de demandes de subvention au titre du FDI est le suivant :

Communes	DEVIS TRAVAUX 2017				
	Voies	Montant € HT	Montant € TTC	TOTAL HT	TOTALTTC
Belhomert	Rue de la Forêt	6 812,25 €	8 174,70 €	6 812,25 €	8 174,70 €
Champrond en Gâtine	Ruelle de la Tour	12 745,55 €	15 294,66 €	12 745,55 €	15 294,66 €
Chassant	Le Grenouillet	7 643,63 €	9 172,36 €	13 405,18 €	16 086,22 €
	Les Bouleaux	5 761,55 €	6 913,86 €		
Combres	Les Champeaux	654,65 €	785,58 €	12 043,55 €	14 452,26 €
	Chemin de la	5 727,00 €	6 872,40 €		
	La Source	421,50 €	505,80 €		
	Rue Firmin Gillot	1 933,50 €	2 320,20 €		
	La Touche brillante	2 807,40 €	3 368,88 €		
	La Cour aux légers	499,50 €	599,40 €		
Corvées les Yys	Saint Laurent	9 885,61 €	11 862,73 €	9 885,61 €	11 862,73 €
Coudreceau	Bellevue	6 677,60 €	8 013,12 €	25 006,60 €	30 007,92 €
	La Laurendière	18 329,00 €	21 994,80 €		
Croix du Perche	La Salmondière	5 171,30 €	6 205,56 €	5 171,30 €	6 205,56 €
Fontaine Simon	Rue de l'école	14 987,20 €	17 984,64 €	14 987,20 €	17 984,64 €
Frétigny	Les Usages	36 147,00 €	43 376,40 €	47 767,03 €	57 320,44 €
	La Briotière	10 133,50 €	12 160,20 €		
	La Princetière	1 486,53 €	1 783,84 €		
La Loupe	Rue de Bussy	22 437,36 €	26 924,83 €	53 579,70 €	64 295,64 €
	Rue Renaudon	17 655,44 €	21 186,53 €		
	Rue du chemin Vert	9 443,45 €	11 332,14 €		
	Rue d'Abancourt	4 043,45 €	4 852,14 €		
Manou	Les Froux	5 794,49 €	6 953,39 €	5 794,49 €	6 953,39 €
Marolles les Buis	Val d'Ozée	22 178,92 €	26 614,70 €	22 178,92 €	26 614,70 €
Meaucé	Rue de l'étang	22 192,11 €	26 630,53 €	22 192,11 €	26 630,53 €
Montlandon	La Teisserie	5 274,00 €	6 328,80 €	10 525,40 €	12 630,48 €
	Les Maisons Rouges	5 251,40 €	6 301,68 €		
Nonvilliers Grandhoux	Les Forts	20 147,55 €	24 177,06 €	31 886,94 €	38 264,33 €
	Le Ménard	5 103,40 €	6 124,08 €		
	Saponceau	6 635,99 €	7 963,19 €		
St Denis d'Authou	Les Jousellnières	3 611,75 €	4 334,10 €	13 656,26 €	16 387,51 €
	La Princetière	1 486,53 €	1 783,84 €		
	St Hilaire des Noyers	8 557,98 €	10 269,58 €		
Saint Eliph	La Cour aux Sagots La	6 183,76 €	7 420,51 €	9 967,98 €	11 961,58 €
	Pointe aux Merles				
	La haute Coudray	3 784,22 €	4 541,06 €		
Saint Maurice	La Giraudière	2 105,40 €	2 526,48 €	9 985,61 €	11 982,73 €
Saint Germain	La Nocturerie	7 880,21 €	9 456,25 €		
St Victor de Buthon	Chemln du Bel aller	16 646,48 €	19 975,78 €	16 646,48 €	19 975,78 €
Thiron Gardais	La Chambrie	19 586,08 €	23 503,30 €	19 586,08 €	23 503,30 €
CDC Terres de Perche	Impasse de la cerisaie	18 809,97 €	22 571,96 €	18 809,97 €	22 571,96 €
<b>TOTAL</b>		<b>382 634,21 €</b>	<b>459 161,05 €</b>	<b>382 634,21 €</b>	<b>459 161,05 €</b>

**Le Conseil communautaire décide :**

- De valider les programmes de travaux de voirie 2017 tels que présentés dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 382 634,21 € HT
- D'approuver une demande de financement au titre du FDI à hauteur de 114 790€ correspondant à 30 % du montant des travaux
- D'autoriser le Président à organiser un appel d'offre pour les travaux de voirie des communes de l'ancienne CDC du Perche Thironnais
- D'autoriser le Président à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

↳ Délibération n°36-17 (33 pour, 0 contre, 0 abstention)

Les travaux de la commune de Frazé doivent faire l'objet d'une demande de FDI sur une autre enveloppe puisque cette commune appartient au canton de Brou et non pas de Nogent le Rotrou comme les autres communes de la CDC Terres de Perche.

Communes	DEVIS TRAVAUX 2017				
	Voies	Montant € HT	Montant € TTC	TOTAL HT	TOTALTTC
Frazé	La mare des joncs	3 668,13 €	4 401,76 €	3 668,13 €	4 401,76 €

**Le Conseil communautaire décide :**

- De valider les programmes de travaux de voirie 2017 tels que présentés dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 3 668,13 € HT
- D'approuver une demande de financement au titre du FDI à hauteur de 1 100€ correspondant à 30 % du montant des travaux
- D'autoriser le Président à joindre ces travaux à l'appel d'offre pour les travaux de voirie des communes de l'ancienne CDC du Perche Thironnais
- D'autoriser le Président à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

↳ Délibération n°37-17 (33 pour, 0 contre, 0 abstention)

#### 64. Délégations de voirie

En complément de la délibération prise par la CdC des Portes du Perche lors de sa séance du 12 décembre 2016, Le Conseil délègue la compétence voirie aux communes pour les deux chantiers suivants :

- Saint Victor de Buthon pour les travaux de la Bonne Eau
- Meaucé pour les travaux de la rue de l'étang (Partie basse) et le long de la D15 (sente piétonnière située entre la rue de la mairie et rue de l'étang).

**Le Conseil communautaire approuve cette délégation.**

↳ Délibération n°38-17 (33 pour, 0 contre, 0 abstention)

#### 65. Travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable

La CDC du Perche Thironnais a lancé les travaux d'interconnexion du réseau d'eau potable sur son territoire. Une première phase de 1,5 million d'euros a été lancée. Les résultats de l'appel d'offre sont en cours d'analyse.

Un plan de financement de 70% de subvention a été établi comprenant :

- Une aide de l'Etat au titre de la DETR
- Une aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Une aide du Conseil Départemental

La délibération correspondante a été prise en 2016, la DETR obtenue mais les dossiers auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental nécessitant les résultats de l'appel d'offre seront montés courant février 2017.

## **7. MISE EN ŒUVRE DE LA DEMATERIALISATION DES DOCUMENTS TRANSMIS AU CONTROLE DE LA LEGALITE ET AU CONTROLE BUDGETAIRE**

---

Les actes des collectivités (délibérations, décisions, arrêtés, budgets...) qui sont transmissibles au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire sont exécutoires dès leur publication et leur transmission au représentant de l'État.

L'article 139 de la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit que ces actes puissent être transmis par voie électronique au représentant de l'État.

Un dispositif, initié par le Ministère de l'Intérieur, permet l'envoi dématérialisé et sécurisé des documents soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Il s'agit d'« Actes » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé), et de son module « AB » (Actes budgétaires). La dématérialisation permet notamment de réduire le délai de réception de l'accusé réception, puisque celui-ci est édité quelques minutes après l'envoi.

. « Actes », qui concerne les documents soumis au contrôle de légalité, nécessite la passation d'un marché avec un opérateur de télétransmission homologué par le Ministère de l'Intérieur, ainsi que la signature d'une convention avec le représentant de l'État dans le département.

. « AB » utilise le canal d'Actes et permet de transmettre les données budgétaires présentes dans le logiciel financier utilisé par la commune: AB est ainsi utilisé pour l'envoi dématérialisé des budgets primitifs, supplémentaire, décisions modificatives et comptes administratifs.

La proposition du prestataire de télétransmission SRCI pour la CdC Terres de Perche s'élève à 200 € HT pour l'année 2017 (déploiement + abonnement).

Monsieur le Président propose donc à l'assemblée d'engager la Communauté de communes dans le dispositif de télétransmission des actes au représentant de l'Etat.

### **Le Conseil communautaire décide :**

- **D'approuver le projet de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire,**
- **D'autoriser le Président à signer la convention correspondante avec le Préfet relative à la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.**
- **D'approuver la proposition de l'entreprise SRCI pour assurer la prestation de dématérialisation.**

↳ Délibération n°39-17 (33 pour, 0 contre, 0 abstention)

## **8. ADHESION AU CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE**

---

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la CdC.

Il appartient au Conseil de déterminer les actions prévues, sachant que ces prestations ont un caractère obligatoire depuis la loi du 19/02/07 relative à la fonction publique territoriale.

La loi du 03/01/01 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique donne la possibilité de confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations.

La CdC des Portes du Perche adhère à ce titre au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS).

Le CNAS a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. Il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction...

La cotisation annuelle pour l'EPCI s'élève à 201,45 € par agent bénéficiaire et par an, ce qui représente une enveloppe annuelle de l'ordre de 5 500 €.

**Le Conseil communautaire décide :**

- de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant rétroactivement au CNAS à compter du 1er janvier 2017,
- d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion au CNAS dont le renouvellement annuel est tacite,
- de désigner Mme Josette VARENNE, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

↳ Délibération n°40-17 (33 pour, 0 contre, 0 abstention)

Le Conseil décide de reporter la décision concernant l'adhésion au CNAS pour les retraités étant donné que la CDC n'a pas d'employés retraités.

## 9. QUESTIONS DIVERSES

---

Le Conseil accepte d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

### 91. Adhésion au Pôle Emploi

Concernant les agents non statutaires de la CdC Terres de Perche, il est proposé au Conseil de reconduire l'adhésion à Pôle Emploi pour s'affilier au régime d'Assurance chômage conformément à ce qui était pratiqué par les 2 CdC historiques.

Pour rappel dans ce système, la CdC supporte une cotisation patronale de 6,40 % pour les agents contractuels qui lui évite de supporter les indemnités chômage en fin de contrat.

**Le Conseil communautaire autorise le Président à demander une adhésion révocable au régime d'assurance chômage auprès de Pôle Emploi afin de couvrir les agents non titulaires en fin de contrat.**

↳ Délibération n°41-17 (33 pour, 0 contre, 0 abstention)

### 92. Attribution d'une subvention Perche Ambition

La CdC fait l'objet d'une demande de subvention au titre du dispositif Perche Ambition.

Il s'agit de l'entreprise De Rouille et de Bois installée à La Loupe pour la création d'une boutique mobilier et customisation. L'investissement global s'élève à 3 721,11 € HT. La subvention sollicitée (30 %) s'élève ainsi à 1 116,33 €.

**Le Conseil communautaire décide d'attribuer cette subvention dans le cadre du dispositif Perche Ambition.**

↳ Délibération n°42-17 (33 pour, 0 contre, 0 abstention)

### 93. Implantation d'entreprises dans la ZAC de la Cerisaie à La Loupe

Lors de sa séance du 7 septembre 2015, le Bureau de la CdC des Portes du Perche avait approuvé la vente à CER France de la parcelle AI234 à La Loupe (ZA de la Cerisaie) d'une superficie de 2 207 m<sup>2</sup> au prix de 6 € le m<sup>2</sup> HT.

Une promesse de vente a été signée le 15/09/16 avec AGC Alliance Centre assortie d'une condition suspensive d'obtention de permis dont l'échéance a été prorogée au 28/02/17.

Sur une emprise foncière globale de 7 000 m<sup>2</sup>, 3 entreprises ont manifesté le souhait de s'implanter :

- Mac Donald's
- CER France
- Cabinet Vétérinaire 1001 pattes (Illiers-Combray).

Le prix de vente des terrains fixé par le Conseil de la CdC des Portes du Perche est de 6 € HT le m<sup>2</sup>.

Les accords passés avec les entreprises sont les suivants :

- Mac Donald's : vente d'un lot d'environ 3 700 m<sup>2</sup> au prix de 6 € HT le m<sup>2</sup>
- AGC Alliance Centre (CER France) : vente d'un lot d'environ 1 900 m<sup>2</sup> au prix de 6 € HT le m<sup>2</sup>
- Cabinet vétérinaire 1001 pattes : vente d'un lot d'environ 800 m<sup>2</sup> au prix de 6 € HT le m<sup>2</sup> + participation pour réalisation de voirie, soit un montant total de 9 500 € HT.

La subdivision des lots et la création de la voie d'accès impliquent une procédure de permis d'aménager.

**Le Conseil communautaire décide :**

- **d'approuver la demande d'un permis d'aménager les parcelles AI234, AI235, AI236 et AI 237 à La Loupe conformément au projet présenté ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à réaliser toutes les démarches, entreprendre tous travaux et signer tous les actes nécessaires au découpage, à l'aménagement et à la commercialisation des parcelles aux entreprises dans les conditions mentionnées ci-dessus.**

↳ Délibération n°43-17 (33 pour, 0 contre, 0 abstention)

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 20h00

Le prochain Conseil communautaire se tiendra le lundi 27 février 2017 à 18h30 à la salle des fêtes de Combres.

Vu pour être affiché le 27 janvier 2017

Le Président  
Eric GERARD



Les décisions du Conseil communautaire peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans les deux mois suivant leur publication.